

Allocution du maire Guy Dubé
Rapport du maire sur la situation financière de la Ville d'Otterburn Park
au 31 décembre 2001

Otterburn Park, le 18 novembre 2002

Chers citoyens, chères citoyennes,
Chers collègues membres du conseil municipal
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi, j'ai le plaisir de vous présenter l'état de la situation financière de la Ville d'Otterburn Park pour l'exercice financier 2001.

En plus de présenter le rapport financier rédigé par monsieur Benoît Dubord, c.a., cet exposé traitera des prévisions de l'exercice en cours, des orientations budgétaires pour l'année 2003 et du prochain programme triennal d'immobilisations qui sera adopté par les membres du Conseil.

Je suis fier de vous confirmer que l'exercice financier, clos le 31 décembre 2001, s'est soldé par un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 412 000 \$. Ce résultat provient notamment de la cession des actifs (voitures et équipements) du service de la sécurité publique à la Régie intermunicipale de police de la Vallée du Richelieu (RIPVR) pour un montant de plus de 88 000 \$, du remboursement des surplus des organismes para-municipaux de 62 000 \$, du supplément de taxes relié aux nouvelles constructions de plus de 64 000 \$, de l'excédent des revenus d'intérêts de plus de 61 000 \$ et du transfert du surplus actuariel provenant du régime de retraite des élus municipaux de plus de 45 000 \$. Pour compléter, certaines dépenses de fonctionnement ont été moindres que prévu.

Au 31 décembre 2001, les surplus affectés s'élevaient à 547 309\$; les surplus non affectés, quant à eux, s'élevaient à 845 244\$.

Diminution de la dette

Je suis particulièrement heureux de vous annoncer, au nom des membres du Conseil, que le dernier exercice financier nous a permis de diminuer notre dette collective de 1 175 354 \$.

Au 31 décembre 2001, notre dette brute s'élevait à 10 649 576 \$ dont un montant de 9 605 257 \$ est imputable à l'ensemble de la population. Cette dette est en baisse de près de 2 500 000 \$ depuis les trois dernières années.

Lors du dernier exercice financier, la Ville a notamment remboursé, à même ses opérations courantes, tous les engagements effectués à son fonds de roulement, ce qui représente une somme de plus de 78 000 \$.

Au 31 décembre 2001, notre dette représentait 3,6 % de notre évaluation imposable.

Exercice 2002 – un surplus anticipé

La rigueur administrative dont notre administration a fait preuve tout au long de l'année me permet aujourd'hui d'annoncer, au nom des membres du Conseil, que l'exercice financier en cours générera un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 31 325 \$. Ce surplus représente un peu moins de ½ de 1% du budget de dépenses de 6 559 940 \$ adopté pour l'année 2002. Il faut se rappeler que ce surplus a été réalisé avec un gel du compte de taxe pour 2002.

Les dépenses et les revenus

Mentionnons d'abord que les dépenses réelles de l'exercice seront de quelques 260 975 \$ supérieures aux prévisions budgétaires 2002. Ce résultat s'explique, en majeure partie, par la prise de certaines décisions qui ne figuraient pas dans le paysage politique et administratif de début d'année.

Entre autres, la défense de l'intégrité de notre territoire dans le dossier de la rue Maureen ou encore de notre qualité de vie dans le dossier de la construction du bassin de rétention ont nécessité des déboursés additionnels importants. Nous avons cependant réussi à maintenir l'équilibre en procédant à une utilisation efficace des taxes municipales. En effet la très grande majorité de nos opérations se sont déroulées à l'intérieur des paramètres budgétaires fixés en début d'année.

L'année 2002 aura permis à notre ville de connaître un développement particulièrement intéressant et d'encaisser des sommes additionnelles au chapitre des droits de mutation et des taxes municipales. Les revenus en droit de mutation provenant de la vente de maisons génèrent un excédent de 152 505 \$. La construction de nouvelles unités d'habitation augmentera nos revenus de taxation de quelques 98 900 \$. Voilà deux indicateurs qui témoignent de la vigueur de notre croissance.

Notre administration est particulièrement consciente de l'importance de maintenir la dette municipale au plus bas niveau possible. Lors de l'exercice financier en cours, une somme de 978 000 \$ a été affectée au remboursement de notre dette. De plus, nous procéderons au remboursement anticipé des engagements au fonds de roulement pour 94 189 \$.

Au 31 décembre 2002, la dette anticipée payable par l'ensemble des citoyens sera de 9 157 096 \$ alors que la dette imputable aux différents secteurs sera de 955 541 \$. Notre dette totale atteindra 10 112 637 \$ et représentera 3,3% de notre évaluation foncière imposable.

Le programme triennal d'immobilisations

Le programme triennal d'immobilisations adopté pour les années 2002, 2003 et 2004 est de l'ordre de 3 660 952 \$ et la très grande majorité de ces investissements seront financés par des emprunts à long terme. Ces prévisions tiennent compte des remboursements de capital prévu à notre service de la dette, ce qui maintiendra le fardeau fiscal des contribuables à un niveau acceptable tout en préservant la qualité des services offerts à la population. Chacun des projets sera jugé au mérite et sera réalisé selon les disponibilités budgétaires.

Les orientations du budget 2003

Le budget de dépenses pour l'année 2003 sera adopté le 16 décembre prochain et sa préparation sera particulièrement ardue. Nous devons composer avec les effets récurrents des transferts gouvernementaux qui étaient, souvenons-nous, en hausse de 227 000 \$ en 2002.

Mentionnons quelques exemples affectant nos dépenses. La quote-part que nous versons au Conseil intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu (CITVR) augmentera sensiblement, conséquence directe de la mise en oeuvre du service de train de banlieue. Cette majoration des coûts liés au transport représente, à elle seule, une augmentation de taxes de plusieurs cents par 100 \$ d'évaluation. Nous continuerons de faire les représentations nécessaires pour que la Ville d'Otterburn Park tire sa juste part du partage des titres métropolitains. La situation actuelle pénalise grandement notre ville et nous espérons que le rapport Bernard, dont le dépôt est prévu d'ici la fin de l'année, permettra un financement adéquat et équitable du transport en commun.

Récupération Montérégie est un autre organisme externe qui haussera le compte de taxe 2003. En effet, cet organisme fait face à une décision récente du Ministère du Revenu qui lui ordonne de payer les taxes à la consommation. Non seulement cette décision majorera nos coûts d'environ 15% mais les conditions du marché du recyclage au Québec largement médiatisées pour la ville de Montréal, nous causeront également d'autres hausses de coûts.

Le budget de dépenses pour l'année 2003 assurera le maintien de la qualité des services offerts à la population. Selon le fruit de la consultation publique de la semaine prochaine, le Conseil municipal pourra poser notamment les premiers jalons du projet de mise en valeur de la Pointe Valaine et/ou de la reconstruction du Club de canotage détruit le 8 mai dernier. De plus, suite à l'entente intervenue avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire, nous paierons notre juste part de la réfection du chemin Ozias Leduc.

Lors de l'assemblée spéciale du budget du 16 décembre prochain le Conseil, procédera à l'adoption de son programme triennal d'immobilisations. Notons que ces investissements sont financés par des emprunts à long terme et qu'ils sont réalisés en fonction des disponibilités budgétaires.

Rémunération des élus

Je voudrais conclure cet exposé en vous informant, tel que l'exige la loi, des traitements qui sont versés aux élus municipaux. Le salaire du maire est de 14 782 \$ par année, plus une allocation de dépenses de 7 391 \$. Le traitement des conseillers est de 4 927 \$ par année plus une allocation de dépenses de 2 464 \$.

Dépôt des contrats de plus de 25 000 \$

Selon l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, vous trouverez déposée en copies à l'entrée de la salle, la liste des contrats municipaux supérieurs à 25 000 \$ accordés par la Ville entre le 20 novembre 2001 et le 18 novembre 2002.

Conclusion

Permettez-moi, au nom de mes collègues du Conseil, Jacques Huppertz, Nadine Bourgeois, Jacques Deschênes, André Morisset, Marie-Claude Lavoie et Derek Fontaine, de vous inviter tous, à être fiers de votre ville et à contribuer activement à son développement et à son rayonnement.

Merci de votre attention.

Le maire,

Guy Dubé, Adm.A.